

CARRIERE DU BASSIN DE LA SAMBRE

PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

DEMANDE
D'AUTORISATION DE
RENOUVELLEMENT
D'EXPLOITATION DE
CARRIERE ET DES
INSTALLATIONS DE
TRAITEMENT DES
MATERIAUX AVEC
EXTENSION DU PERIMETRE
D'EXTRACTION DANS
L'EMPRISE AUTORISE ET
APPORTS DE REMBLAIS
INERTES EXTERIEURS



SOMMAIRE

EN BREF.....	3
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	5
PRÉSENTATION DU PROJET.....	8
REMISE EN ÉTAT	10
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	13
PROCÉDURE D'INSTRUCTION	15
POUR ALLER PLUS LOIN	16

La société Carrières du Bassin de la Sambre exploite depuis 1960 le gisement de calcaire situé à Limont-Fontaine et Saint-Rémy-du-Nord dans le département du Nord. Elle fonctionne sous couvert de l'arrêté préfectoral du 29/08/2006 modifié par l'arrêté complémentaire du 17/10/2022, pour une durée de 20 ans. Le périmètre autorisé s'étend sur 84 ha. La carrière est associée à des équipements de traitement et de valorisation des matériaux adaptés ayant nécessité des investissements importants. Elle est facilement accessible par voies routières aux dimensions adaptées à la circulation de camion. L'emprise autorisée comprend dans sa partie Sud une surface résiduelle comprenant du gisement exploitable qui n'avait pas été intégrée au périmètre exploitable (PE) en 2006 et en 2022. La société CBS renonce dans le cadre de la présente demande de renouvellement d'autorisation à la partie dite Nord-Nord dont les terrains n'ont jamais été concernés par les activités de carrière. Au Nord, le plan d'eau issu de l'extraction passée sera remblayé partiellement à l'aide matériaux inertes extérieurs pour empêcher l'accès des tiers.

Le projet en quelques points

Surface du périmètre sollicité : 776 181 m² (77 ha 61 a 81 ca), après renoncement à la zone nord-nord

Surface du périmètre exploitable : 306 699 m²

Quantités extraites :

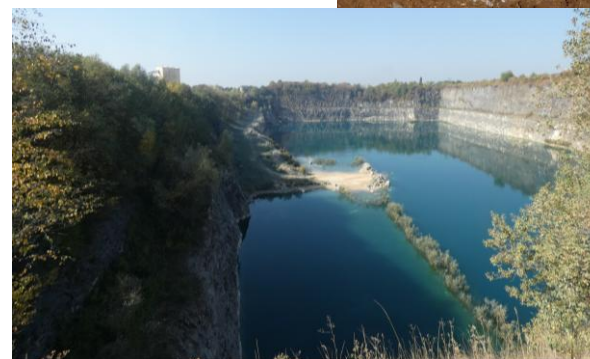
- 18 000 m³ de terres de découverte, 412 000 m³ de stériles de découverte utilisés en remblais du plan d'eau sud ;
- 2 800 000 m³ (7,5 M tonnes) de matériaux 450 000 t/an de gisement en moyenne .

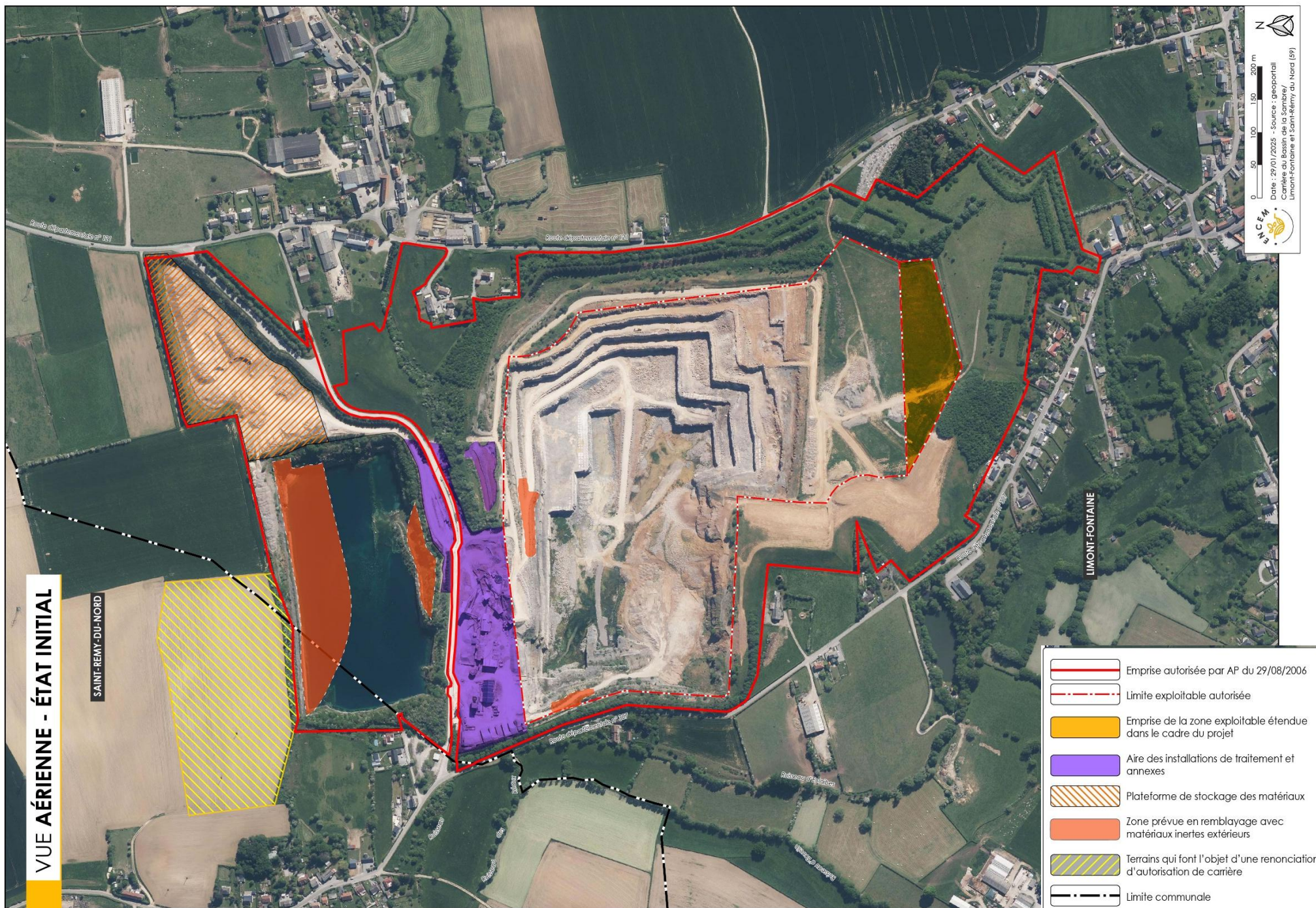
Traitement des matériaux : installation fixe existante et groupe mobile de recyclage projetée de puissance totale 2200kW

Apports de matériaux inertes extérieurs

- 720 000 m³ environ au total, plus si des chantiers se présentent dans les 20 ans pour remblayage partiel
- Cadences d'apports : 30 000 m³/an en moyenne, 100 000 m³/an au maximum, y compris des matériaux recyclables pour 15000 tonnes/an

Durée : 20 années dont 2 années pour la finalisation de la remise en état.





LOCALISATION

Région	:	HAUTS DE FRANCE	
Département	:	Nord - 59	
Communes	:	LIMONT-FONTAINE (59330)	SAINT-REMY-DU-NORD (59330)
Lieux-dits principaux	:	« Les Paquiers » et « Le Croquet »	« Les Vingt-Deux »
Section et n° de parcelles*	:	Voir tableau récapitulatif ci-après	
Coordonnées Lambert 93	:	X = 765,03 à 766,050 km Y = 7012,796 à 7014,280 km Z (à la surface du sol) de 139 à 159 m NGF, carreau carrière autorisée 93 m NGF, carreau sur la zone d'extension projetée 108 m NGF	



LOCALISATION

Tableau des parcelles concernées

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Surface parcellaire (en m ²)	PROJET périmètre sollicité (PA) renouvellement carrière (surface en m ²)	PROJET périmètre exploitable (PE) (surface en m ²)
Limont-Fontaine	B	21 pp	Les Paquiers	5023	4848	0
Limont-Fontaine	B	685	Les Paquiers	3	3	0
Limont-Fontaine	B	731 pp	Route de St Rémy du Nord	5329	2984	0
Limont-Fontaine	B	738 pp	Route de St Rémy du Nord	2529	750	0
Limont-Fontaine	B	767 pp	Les Paquiers	547	321	0
Limont-Fontaine	B	769 pp	Les Paquiers	840	642	0
Limont-Fontaine	B	994	Le Croquet	267	267	0
Limont-Fontaine	B	995	Le Croquet	307	307	0
Limont-Fontaine	B	997 pp	Les Paquiers	15898	15895	0
Limont-Fontaine	B	998pp	Les Paquiers	66425	64215	0
Limont-Fontaine	B	999 pp	Les Paquiers	41247	40329	0
Limont-Fontaine	B	1000	Le Croquet	282125	282125	209754
Limont-Fontaine	B	1001	Le Croquet	57243	57243	14085
Limont-Fontaine	B	1002	Le Croquet	61435	61435	33105
Limont-Fontaine	B	1003 pp	Le Croquet	115732	115263	32618
Limont-Fontaine	B	1004 pp	Le Croquet	52895	50259	10500
Limont-Fontaine	B	1005	Le Croquet	4320	4320	0
Limont-Fontaine	B	1006	Le Croquet	10860	10860	6120
Limont-Fontaine	B	CV n° 8 dit des Paquiers pp	Les Paquiers	-	3970	0
Limont-Fontaine	ZA	3	Les Paquiers	42902	42902	0
Limont-Fontaine	ZC	39	Le Gros Dos	2210	2210	517
St-Rémy-du-Nord	B	7	Les Vingt Deux	14753	14753	0
St-Rémy-du-Nord	B	70	Rue de Limont	280	280	0
TOTAL					776 181	306 699

1

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ C.B.S filiale du Groupe CB

CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE - C.B.S.

La société **CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE**, société du Groupe Carrières du Boulonnais depuis 1995, spécialisée dans la **production** et la **commercialisation** de **produits minéraux naturels** à base de **calcaire** à destination du bâtiment et de l'industrie exploite depuis 1960 le gisement situé à **Limont-Fontaine et Saint-Rémy-du-Nord** dans le département du Nord.

Les matériaux extraits et produit sur le site de Limont-Fontaine sont destinés, après traitement, aux marchés du bâtiment (confection du béton prêt à l'emploi (B.P.E.) ou pièces préfabriquées), des travaux publics (remblais, routes, ...) et de l'industrie (chaux, fondant et purification de la fonte).

Les granulats exploités alimentent le marché local, régional et européen (Belgique).

L'exploitation, qui emploie 15 personnes, assure actuellement l'approvisionnement en matériaux d'une grande partie de la clientèle dans le secteur.

La société CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE, spécialisée dans la production et la commercialisation de produits calcaires, est une entité du Groupe CARRIERES DU BOULONNAIS, spécialisé dans le traitement du minéral. Le Groupe emploie 650 collaborateurs, réparties sur une cinquantaine de sites, pour un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros (cf. Présentation du Groupe en annexe 2).

Le Groupe réunit des entreprises de production de béton, de réfractaire et de granulats, dont la société CARRIERES DU BOULONNAIS, qui constitue le socle historique de la branche granulats et emploie actuellement 174 personnes

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Pour garantir sa pérennité et sa croissance et fort de ses atouts et de son expérience, le Groupe CB s'est fixé des objectifs ambitieux et adaptés sur l'ensemble des secteurs dans lesquels il opère. Acteur reconnu, expert dans ses domaines et fidèle à ses valeurs, le Groupe CB a impliqué chacune des équipes dans la construction de sa stratégie 2030.

- ✓ Développer les solutions en matière d'économie circulaire,
- ✓ Développer des liants « bas carbone »,
- ✓ Décarboner les process industriels et de ceux de nos clients,
- ✓ Envisager la « performance durable » dans tous les domaines (communication responsable, gestion RH,...)
- ✓ Expertise technique dans la conception, la fabrication et la mise en œuvre de solutions réfractaires pour l'industrie, et dans la gestion de nos gisements.
- ✓ Maîtrise dans le transport multimodal assorti du dispositif de plateformes
- ✓ Adapter les organisations aux impacts de la décarbonation,
- ✓ Moderniser les installations, en acquérir de nouvelles,
- ✓ Assurer la pérennité de nos gisements par une gestion adaptée,
- ✓ Valoriser le capital humain de l'entreprise
- ✓ Garantir la sécurité des collaborateurs,
- ✓ Assurer le développement durable des activités,
- ✓ Entretenir des relations saines et équilibrées « Clients-fournisseurs-consommateurs »,
- ✓ Développer l'intégration locale.

2

PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 LE PROJET

La société CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE exploite un gisement de calcaire dur, à ciel ouvert, à sec après pompage d'exhaure. L'exploitation a lieu par abattage de la roche à l'explosif, puis reprise des matériaux par des engins.

Le projet de renouvellement concerne des terrains situés dans le périmètre déjà autorisé (PA) et pour une bonne partie déjà intégrés au périmètre exploitable (PE). La demande est constituée pour une durée de 20 ans au-delà de l'échéance actuelle de 2026, soit une échéance en 2046. Elle porte sur une surface réduite à 77 ha 61 a 81 ca, dont 306 699 m² exploitables. Les matériaux extraits sont valorisés sur place dans l'unité de traitement (broyage, concassage, criblage et nettoyage des matériaux minéraux extraits) implantée dans la partie centrale du site et commercialisés. Le projet ne modifie pas la nature ou le volume de cette activité (puissance installée). Les stockages de produits finis sont réalisés sur une aire à la partie Nord-Est du site et autour de l'unité de traitement, ce qui reste valable pour le projet de renouvellement.

L'activité d'apport de matériaux inertes extérieurs sera ajoutée pour permettre le remblayage partiel du plan d'eau Nord pour en limiter l'attrait des tiers et pour constituer une zone plane hors d'eau en complément de la préservation de nichage du Grand-Duc. Par ailleurs ces remblais permettront à la fin de l'activité de fermer les accès aux plans d'eau Nord et Sud. Une valorisation dans un groupe mobile de concassage ponctuel par campagne annuelle est projetée pour la fabrication de granulats recyclés.

Dans ce projet la vocation finale du site s'oriente sur une destination uniquement naturelle, sans aménagement permettant la fréquentation des abords par des tiers. L'objectif est d'empêcher l'accès du site par la plantation d'une haie d'épineux (validée par les services de sécurité de la gendarmerie). Le potentiel pour la valorisation en eau potable demeurera.



1.1 LE PROJET

MODALITES ET MOYENS D'EXPLOITATION

Opérations	Matériels	Temporalité
Décapage	Pelle hydraulique, chargeuses et tombereaux	1 campagne Avant 2026, 1 au cours de la phase 2026-2031 et une au cours de la phase 2031-2036
Extraction du calcaire	Foreuse pour la préparation des trous de mine, 2 pelles hydrauliques pour la reprise des matériaux 1 brise-bloc	20 à 25 tirs/an Reprise des matériaux et transfert au quotidien Brise bloc ponctuellement
Transfert vers l'installation	tombereaux	Transferts quotidiens
Traitement	☐ Installations fixes composées de concasseurs, broyeurs, cribles, crible laveur (logwasher), hydrocyclone, essoreur à sables ☐ Centrale de reconstitution de graves avec malaxeur ☐ Groupe mobile pour recyclage des matériaux extérieurs	☐ Fonctionnement quotidien ☐ Centrale de reconstitution utilisée en fonction des besoins ☐ 1 campagne par an de 8 jours
Apports de matériaux inertes extérieurs	Tombereaux et bull	Apport des remblais tout au long de l'année, stockage temporaire sur la plate-forme de stockage des matériaux au Nord-Est avant mise en dépôt sur la zone à remblayer pendant la période de nidification du Grand-Duc (mi-janvier à mai)
Remise en état	pelles hydrauliques, chargeuses, dumpers, boteurs	Mise en remblais de la découverte dans la fouille secteur Est au cours des phases 1 et 2 pendant les campagnes de découverte. Remblayage partiel avec des matériaux inertes extérieurs de la partie Nord du plan d'eau Nord tout au long de l'année avec pause entre mi-janvier et mai en cas de présence et nidification du Grand-Duc. Travaux de finalisation de la remise en état et de la mise en sécurité prévus en fin d'extraction dans les 2 dernières années d'activité

DONNEES CHIFFREES DU PROJET

MATERIAUX DE DECOUVERTE			
Epaisseur	Découverte sur la zone non décapée au sud	Terre végétale	0,25 (0 à 0,5) m
		Stériles en surface du gisement	5,5 m (de 1 à 10 m) répartis en 2 horizons distincts
Estimation des volumes de découverte	Découverte à décapier sur la zone sud à extraire		430 000 m³ dont 18 000 m³ environ de terre végétale
GISEMENT			
Epaisseur	Zone d'extraction actuelle – carreau à 93 m NGF		60 m au maximum
	Zone d'extraction future vers le sud avec carreau à 108 m NGF		42 m au maximum
Estimation des réserves de gisement	Calcaire dans la zone restant à extraire à partir de 2026		2 800 000 m³
Densité moyenne	Gisement		2,7 tonne/m³
Tonnage estimé	Tonnage restant à extraire à partir de 2026		7 500 000 tonnes
Production moyenne annuelle			450 000 tonnes
Production maximale annuelle			900 000 tonnes
MATERIAUX INERTES EXTERIEURS			
Volume apporté prévisionnel sur 20 ans			720 000 m³
Recyclage de matériaux extérieurs			15000 tonnes/an

1.1 LE PROJET

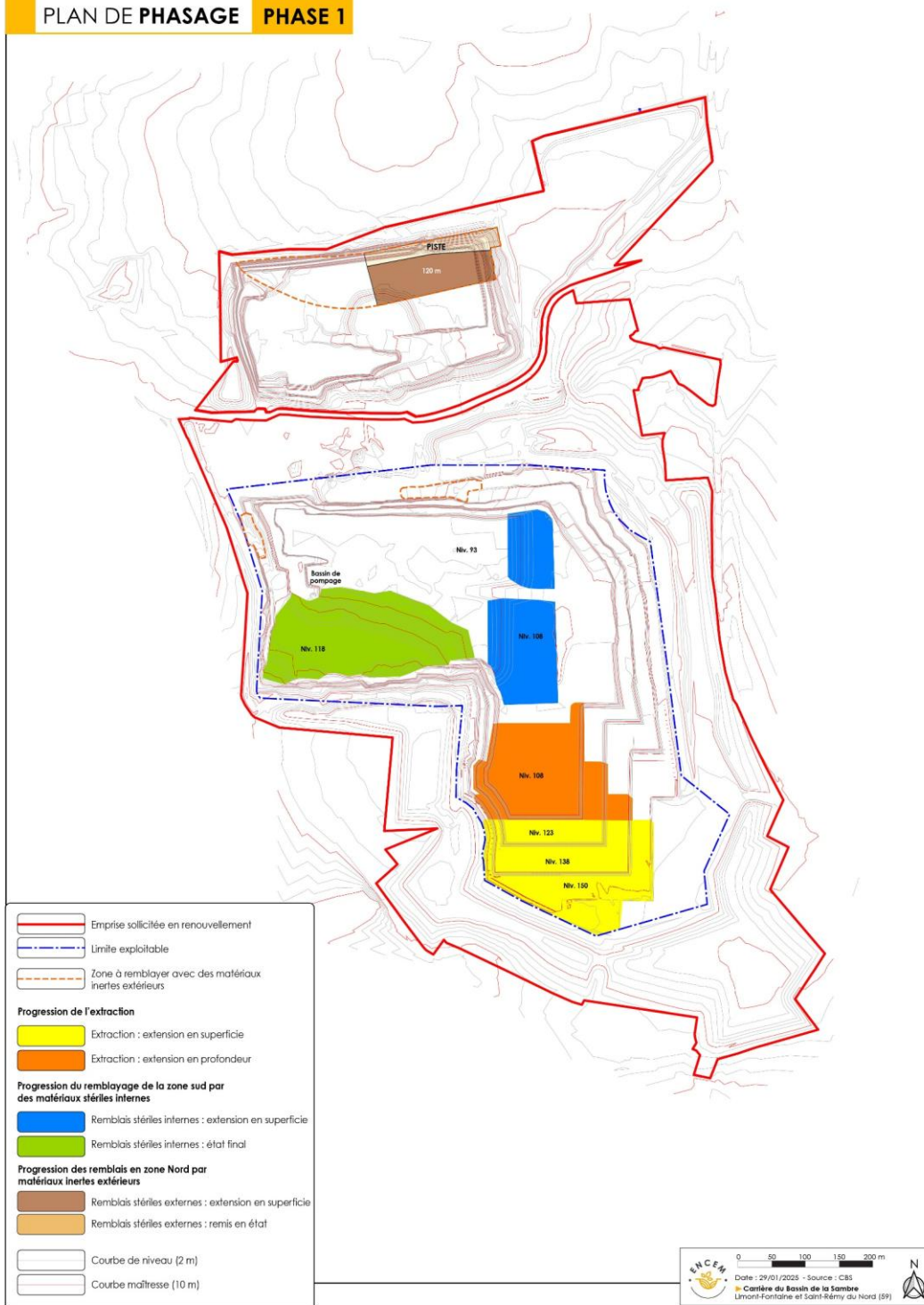
La chronologie de l'exploitation du périmètre exploitable a été défini à partir de la situation prévisionnelle en fin d'autorisation en 2026. L'extraction progressera sur la zone en avançant vers le sud selon une large bande côté ouest, puis en revenant sur la partie Est vers le Nord, pour reprendre les fronts la partie restant à exploiter au-dessus de la cote 108 m NGF sur la bordure Est de la fosse actuelle

Ce plan de phasage prévisionnel de principe a été établi, en prenant en compte le rythme de production de 450 000 tonnes annuelles en moyenne.

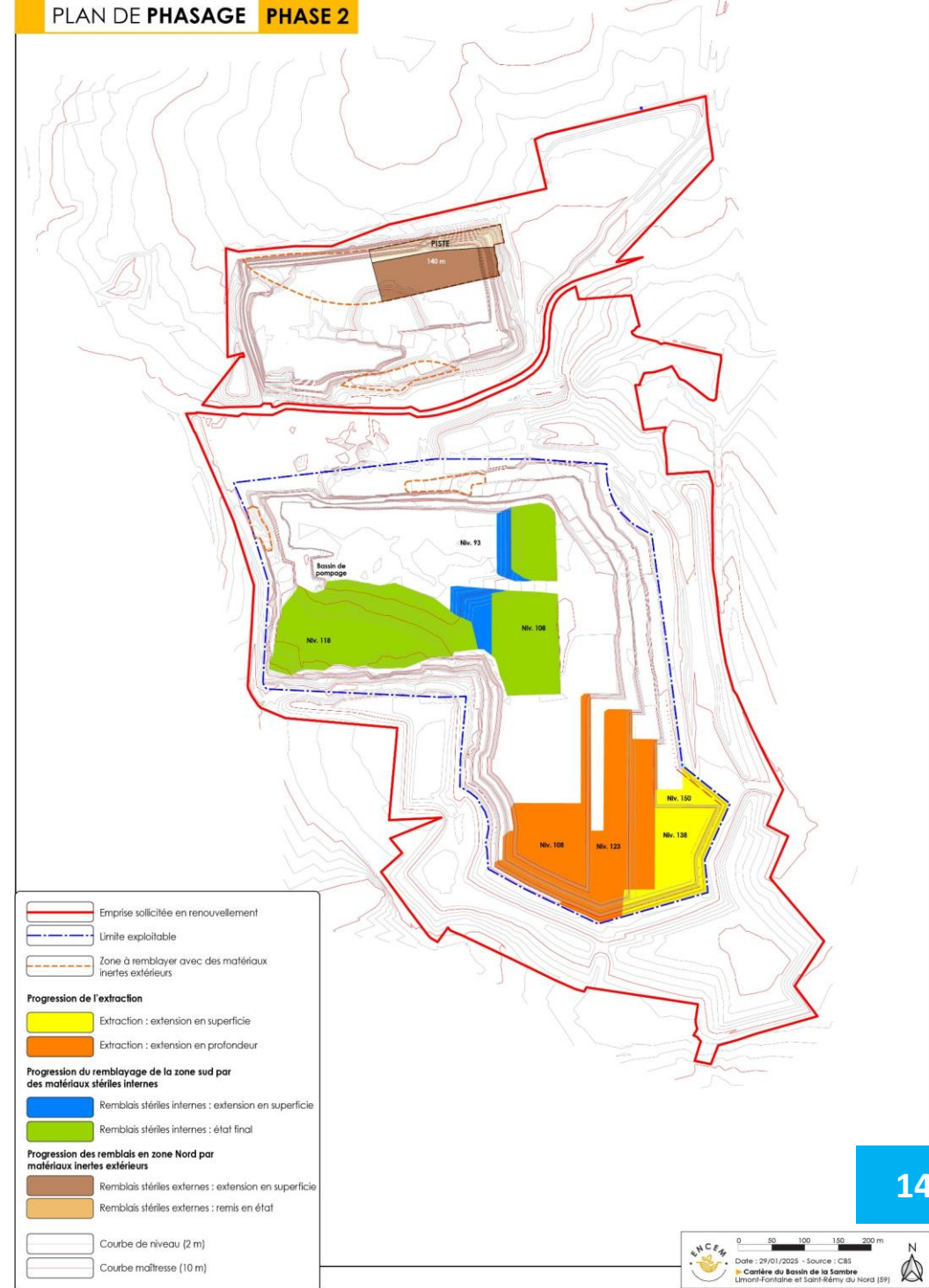
Phases	Volume (m ³)	Tonnage (tonnes)	Durée (années)
0 (entre 2022 et 2026 échéance AP)	832 500	2 250 000 pour 5 ans (à début 2022)	Jusqu'à échéance de l'AP actuel (volume pour la période 2022 -2026)
1	832 500	2 250 000	5
2	832 500	2 250 000	5
3	832 500	2 250 000	5
4	300 000	800 000	3 ans d'extraction, hors remise en état finale 2 ans pour la remise en état finale
Total	3 630 000 dont 2 800 000 à fin 2026	9 800 000 dont 7 500 000 à fin 2026	20 ans au-delà de l'échéance AP actuel de 2026 soit échéance 2046

Les matériaux extraits sont valorisés par concassage, broyage, criblage voire lavage pour une partie des matériaux afin de produire les granulats destinés aux différents marchés alimentés par la carrière.

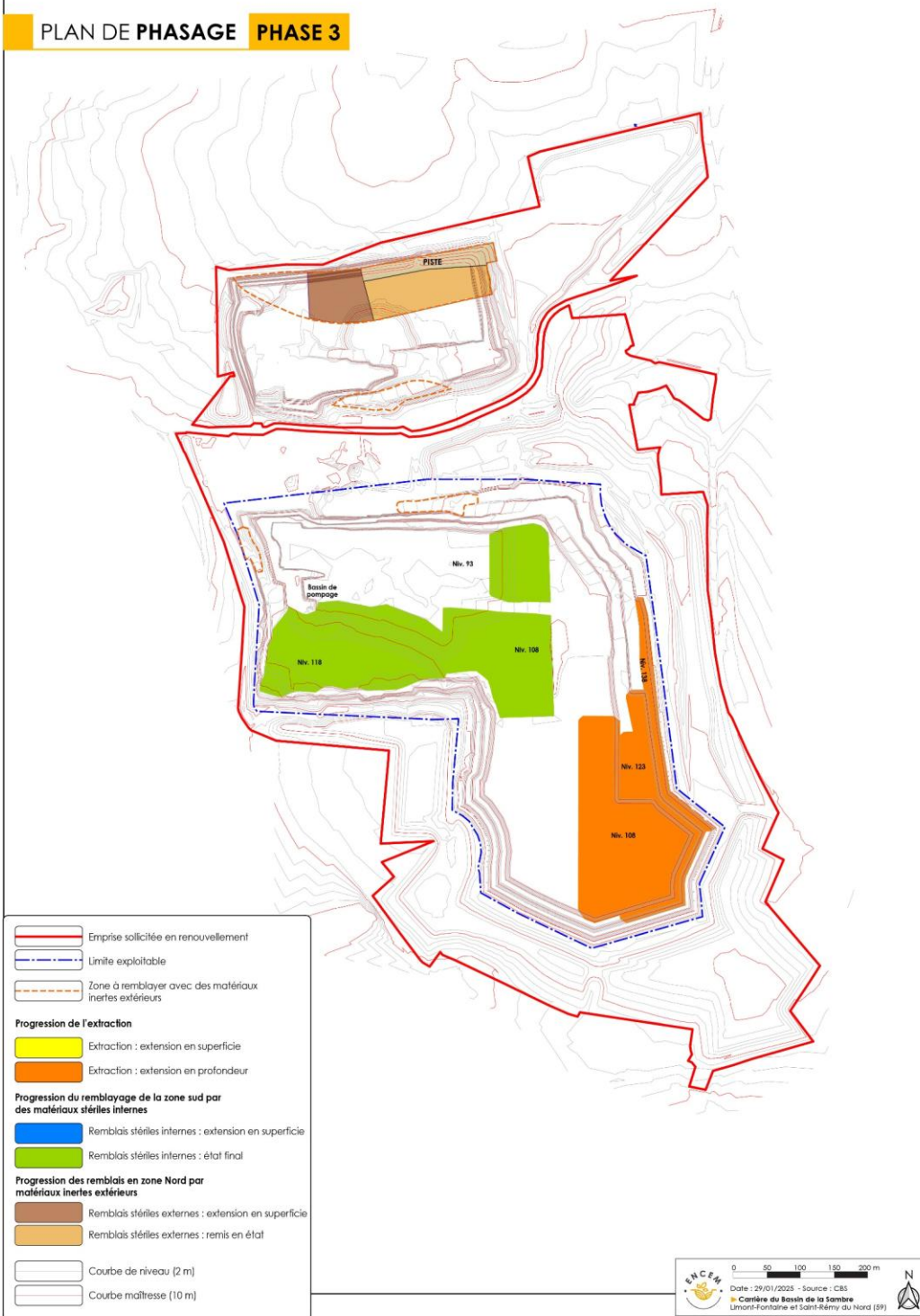
PLAN DE PHASAGE PHASE 1



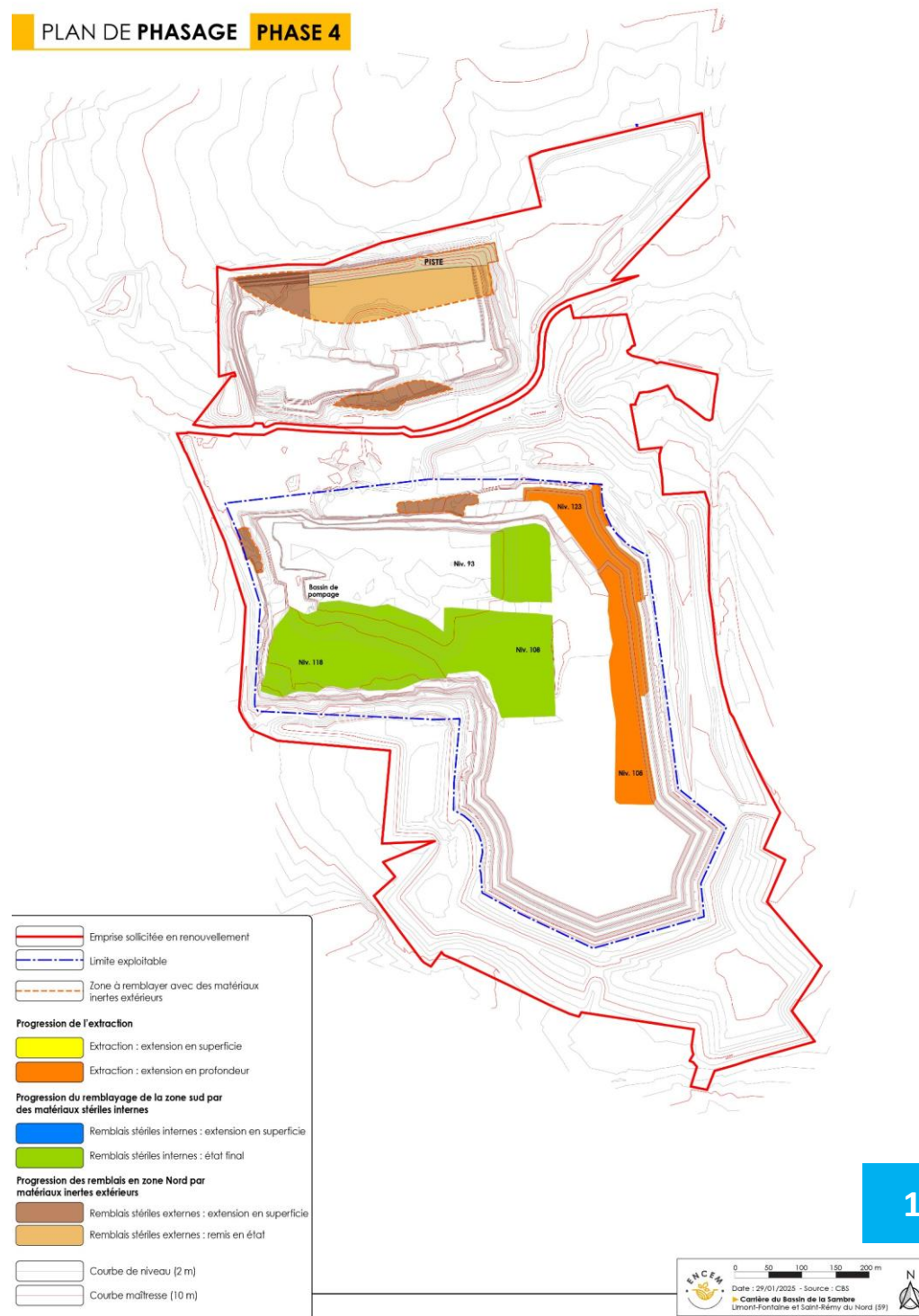
PLAN DE PHASAGE PHASE 2



PLAN DE PHASAGE PHASE 3



PLAN DE PHASAGE PHASE 4



1.2 REMBLAIS AVEC MATERIAUX EXTERIEURS INERTES

Volume de déchets inertes à accueillir	720 000 m ³ ou plus, si des chantiers sont disponibles dans les 20 ans
Apport moyen annuel de déchets inertes	30 000 m ³
Apport maximal annuel de déchets inertes	100 000 m ³

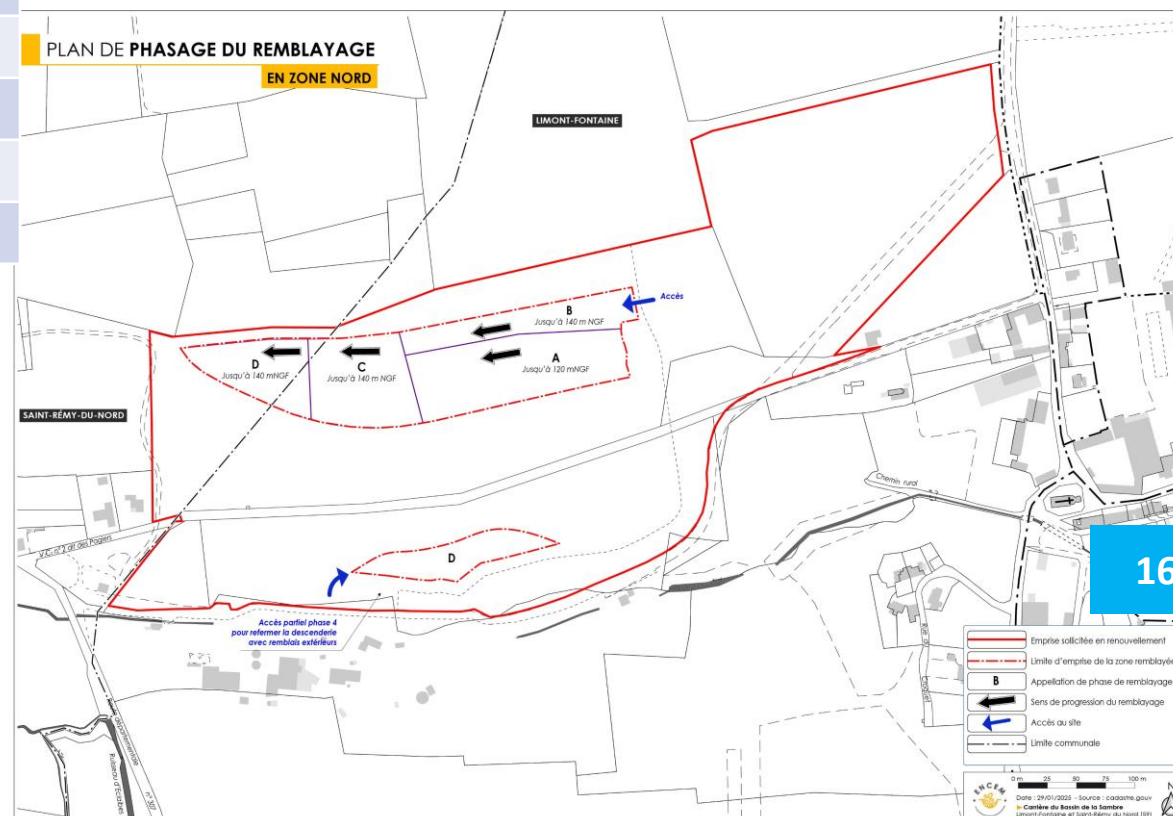
Phase	Surface	Hauteur moyenne de remblais	Volume de stockage	Durée maximale
A	9 110 m ²	15 m	180 000 m ³	5 ans
B	9 110 m ²	15 m	180 000 m ³	5 ans
C	4 610 m ²	15 m	180 000 m ³	5 ans
D	4 610 m ²	15 m	180 000 m ³	5 ans
Total	27 440 m ²	-	720 000 m ³	20 ans

Le remblayage à la partie Nord du plan d'eau Nord progressera comme suit :

- En phase A et B remblayage d'Est en Ouest pour atteindre une cote de remblais à 120 m NGF, qui correspond à une mise à sec du secteur tant que le pompage d'exhaure fonctionne puis dans une seconde passe à 140 m NGF
- A l'échéance de l'autorisation d'exploiter sollicitée pour la carrière (2046), seule la moitié Est du plan d'eau aura été comblée jusqu'à la cote 120 m NGF.
- En phase C et D : vers l'Ouest jusqu'à la cote 140 m NGF
- En dernier lieu, le remblayage consistera à fermer l'accès à la descenderie Sud, puis les accès du plan d'eau Sud.

Valorisation des matériaux extérieurs recyclables dans un groupe mobile de concassage criblage à hauteur de 15000tonnes/an (8 jours/an)

- 2 à 3 engins (pelle et bull) utilisés pour les opérations de remblayage
- Matériaux acheminés par camions depuis leur chantier de provenance. Double fret : les camions vidés des remblais seront ensuite chargés de matériaux produits sur le site.
- Contrôle des matériaux au moment de la pesée au passage en bascule pour être autorisés à accéder à la zone de dépôt.
- Accès par la piste existante menant à la plate-forme de stockage nord-est qui évoluera ensuite vers le sud.
- Plate-forme de dépôt matérialisée, évolutive en fonction de la progression du remblayage pour déverser les matériaux et procéder à leur contrôle avant mise en remblais dans la fouille. Tout chargement non conforme sera refusé, le camion sera rechargé. Rampe d'accès aménagée pour permettre aux camions de descendre sur la zone de dépôt
- Suivi des apports par bordereaux de suivi et plan de repérage. Analyses de contrôle de qualité tous les 5000 m³ réceptionnés.



1.3 NOMENCLATURE ICPE DES ACTIVITES PRINCIPALES DU PROJET

NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
Activités principales sur le site	Rubrique de la nomenclature	Critère de classement	Classement des activités
Carrière sur 776 181 m ²	2510.1 Exploitation de carrière	Surface (S) – Autorisation quelle que soit S	A
Installation de broyage, criblage, nettoyage et mélange de produits minéraux et groupe mobile de concassage-criblage pour le recyclage de matériaux extérieurs d'une puissance totale de 2200 KW	2515 1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2.	Puissance maximale (P) de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation a) E si $P > 200 \text{ kW}$ b) D si $200 \text{ kW} \leq P \leq 40 \text{ kW}$	E
Stockage de matériaux au sol : 40 000 m ²	2517 Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	Superficie de l'aire de transit S: 1. E si $S > 10\,000 \text{ m}^2$ 2. D si $10\,000 \geq S > 5\,000 \text{ m}^2$	E

1.4 NOMENCLATURE IOTA DES ACTIVITES DU PROJET

NOMENCLATURE IOTA		
Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet renouvellement de carrière
1.1.1.0.	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Déclaration Création de 3 nouveaux piézomètres de surveillance pour la zone à remblayer autour du plan d'eau Nord Régularisation du piézomètre existant Pz13
1.1.2.0.	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an	Autorisation Pompage d'ehaure en fond de fouille dans la nappe pour un volume annuel de 10 400 000 m³
2.2.1.0	Rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets mentionnés à la rubrique 2.1.5.0 ainsi que des rejets des ouvrages mentionnés à la rubrique 2.1.1.0, la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant supérieure à 2 000 m³/ j ou à 5 % du débit moyen interannuel du cours d'eau : Déclaration	Déclaration Capacité de rejet des eaux d'exhaure de 33 600 m³/j
3.2.3.0	Plans d'eau permanent ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha : Autorisation 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha : Déclaration	Autorisation Après arrêt de l'activité, création de 2 plans d'eau : 1 de 30 ha au Sud et 1 de 4,3 ha maximum au Nord

3

REMISE EN ÉTAT

PLAN DE LA REMISE EN ÉTAT FINALE

Commune de
SAINT-REMY-DU-NORD

Tour conservée

Commune de
LIMONT-FONTAINE



ont-Fontaine et Saint-Rémy du Nord (59)



LE PRINCIPE

Les principes de remise en état définis dans l'arrêté préfectoral actuel sont ceux d'une vocation naturelle et de loisirs, avec création de deux plans d'eau, l'un sur la zone nord et l'autre sur la zone sud, l'aménagement de prairies sur la zone Nord-Nord et des boisement ou plantations de vergers sur l'aire des installations. A la demande des services de l'état, pour mettre en sécurité les accès au site, la vocation ultérieure de loisirs est supprimée pour se concentrer sur une vocation naturelle, favorisée par les milieux présents et les aménagements de substrats pionnier ou de zone humide sur les remblais.

La remise en état de la carrière consistera à sécuriser les lieux et à créer des conditions favorables à la biodiversité. Elle sera dans la mesure du possible coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction. L'insertion paysagère a déjà été réalisée dans le cadre de l'activité en cours. Les merlons seront conservés en périphérie de l'excavation afin de sécuriser l'accès aux sommets des fronts. A la fin de l'exploitation, les engins seront évacués du site et les équipements nécessaires aux activités d'extraction et de traitement seront démontés et évacués.

LA ZONE SUD

Le plan d'eau prévu sera agrandi vers le sud par l'extension de la zone exploitable pour atteindre 30 ha. Le remblayage partiel prévu à l'aide des matériaux de découverte sera complété par la poursuite de ce remblayage partiel au Nord-Est de la zone exploitée du fond de fouille jusqu'à la cote 108 m NGF à l'aide des matériaux de découverte de la zone Sud.

Les fronts de taille situés au-dessus du niveau de l'eau seront purgés en tant que de besoin et ils seront laissés en l'état de telle sorte qu'ils aient l'aspect d'une falaise naturelle, de façon à obtenir des parois rocheuses favorables à l'implantation de la flore et de la faune, grâce aux fissures, aux anfractuosités et aux replats des banquettes. Ainsi le Grand-Duc d'Europe, présent et nicheur en zone Nord, disposera également de zones d'accueil favorables au Sud. Un secteur sera aménagé spécifiquement pour le Petit Gravelot (maintien de substrat graveleux). Une portion de berges du plan d'eau sera localement aménagée en zone humide, après remblayage partiel et localisé, à l'aide de matériaux de découverte (au Nord-Est et au droit de la zone de remblais Ouest).

LES ABORDS DU PLAN D'EAU SUD ET LA ZONE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les abords du plan d'eau où des aménagements de loisirs nature étaient jusqu'alors prévus, seront dans ce projet entièrement voués à la vocation naturelle. Ainsi sur les abords, des plantations seront réalisées de façon à recréer un espace bocager, milieu caractéristique du secteur, ainsi que des boisements.

Les plantations seront disposées suivant plusieurs types d'implantation, sur les conseils du PNR : boisement, bande boisée, haie bocagère, haie libre d'arbustes ornementaux, arbre isolé, verger... Les espèces d'arbres et d'arbustes, locales, seront adaptées au sol reconstitué qui accueillera les plants.

L'aire des installations de traitement est plutôt vouée à être reboisée ou plantée de vergers. La tour de contrôle sera maintenue pour conserver la zone de nichage des Hirondelles de fenêtre.

LE PRINCIPE

MAINTIEN D'UN PLAN D'EAU AU NORD

Le plan d'eau Nord fera l'objet d'un remblayage partiel à sa partie Nord avec des matériaux inertes extérieurs jusqu'à la cote 141 m NGF au maximum. Cette zone éloignera les banquettes des fronts résiduels au Nord-Ouest du plan d'eau, empêchant l'accès à l'eau. Au regard des volumes d'apport prévus, un plan d'eau résiduel de 4,3 ha au maximum subsistera. La zone de remblais sera aménagée pour permettre la constitution de milieux humides à vocation écologique.

Les fronts résiduels Sud et Est seront maintenus car ils servent actuellement de lieu de nidification du Grand-Duc d'Europe.

Les merlons périphériques plantés existant seront conservés.

LA ZONE DE STOCKAGE DES MATÉRIAUX AU NORD-EST

La zone de stockage des matériaux située au Nord-Est du site fera l'objet d'une remise en état à vocation naturelle pour conserver l'intérêt des milieux pionniers qui l'occupent.

Les opérations de remise en état comporteront les étapes suivantes :

Nettoyage de la couche superficielle de matériaux pour maintenir un substrat graveleux pionnier, propice notamment à l'accueil du Petit Gravelot

Maintien de tas de sable à la partie Ouest pour favoriser l'accueil de la faune, dont les Hirondelles de rivage

Régilage de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm à la partie Est et ensemencement d'une prairie naturelle qui pourra être pâturée.

Les merlons plantés existants seront conservés

CRÉATION D'UNE HAIE PÉRIPHÉRIQUE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ

Ces aménagements seront confortés pour la sécurité par la plantation d'une haie dense d'épineux, selon les conseils de plantation du PNR, autour des deux plans d'eau. Elle commencera à être mise en place dès l'autorisation pour une grande partie du linéaire et sera finalisée dans les deux dernières années sur les secteurs nécessitant un accès pour les travaux d'exploitation jusqu'à ce stade.

L'ensemble de ces aménagements a pour but la création de milieux propices au maintien et au développement d'espèces floristiques et faunistiques et de contribuer à la biodiversité du site.

4

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire s'appliquant au présent projet :

- **Le Code de l'environnement, et notamment :**

- Les articles L.123-1 et suivantes et R.123-1 et suivants de ce code, relatifs à l'enquête publique ;
- Les articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants de ce code, relatifs à l'autorisation environnementale ;
- Les articles L.511-1 et suivants et R.511-1 et suivants, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants de ce code, relatifs aux Installations, Ouvrages, Travaux, Activités et à la loi sur l'eau ;
- Les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants de ce code, relatifs à l'évaluation environnementale ;
- Les articles L.411-1 et suivants et R.411-1 et suivants de ce code, relatifs aux espèces et habitats protégés.

Les procédures concernées par l'autorisation environnementale sollicitée sont les suivantes :

- Procédure d'autorisation au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** concernant :
 - La demande de renouvellement et d'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire (rubrique **2510-1 - Autorisation**) sur une surface globale de 776 181 m² (306 699 m² en extraction) avec unités de traitement de puissance 2200kW (rubrique **2515.1 - enregistrement**) et aire de transit de 40 000 m² (rubrique **2517.1 - enregistrement**)
- Procédure d'autorisation et de déclaration au titre des **Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA)** dits « loi sur l'eau » concernant :
 - Création de 3 piézomètres de suivi supplémentaires autour de la zone de remblais au Nord et régularisation du piézomètre Pz13 existant (rubrique **1.1.1.0 - Déclaration**) ;
 - Pompage d'exhaure dans un système aquifère pour un volume annuel maximal de 11 400 000 m³ (rubrique **1.1.2.0 - Autorisation**) ;
 - Rejet des eaux d'exhaure à raison de 33 600 m³/j au maximum (rubrique **2.2.1.0 – Déclaration**) ;
 - Création de 2 plans d'eau de 30 ha et de 4,3 ha (rubrique **3.2.3.0 – Autorisation**).
- Procédure de **dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégés** :
 - Sollicitée pour les habitats du Petit Gravelot, de l'Hirondelle de fenêtre et de l'Alyte accoucheur.
- Procédure d'**autorisation de défrichement** :
 - Non concerné

Positionnement étude d'impact / étude d'incidence environnementale :

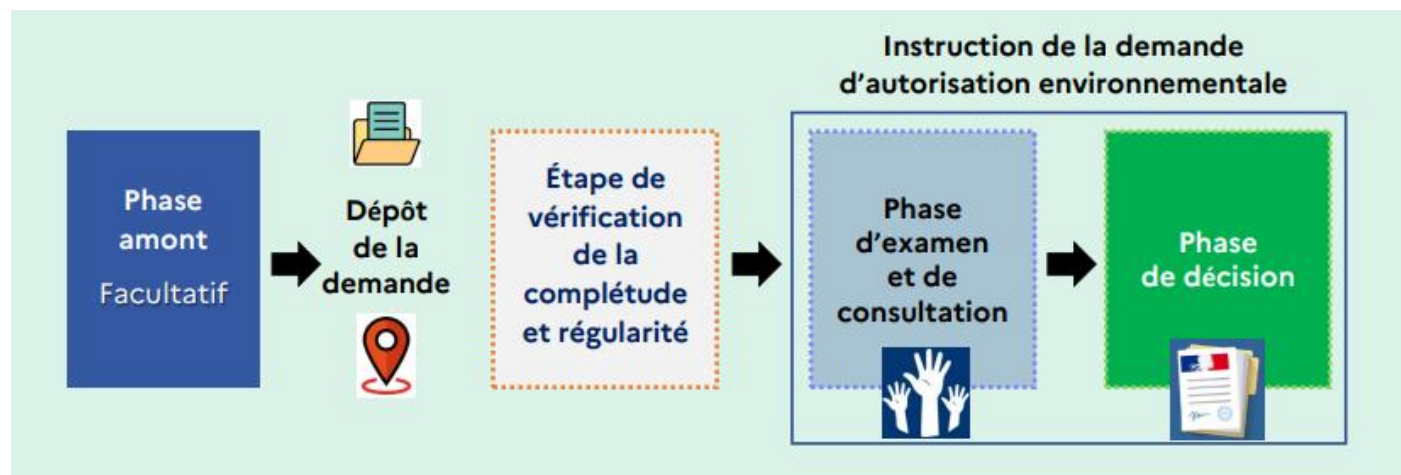
- Prolongation de durée de 20 ans, modification substantielle, donc le projet est soumis à une évaluation environnementale systématique en application de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.
 - Projet soumis à une **étude d'impact**.

5

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Dépôt de la demande en ligne
2. Instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'État
3. Phase d'examen et de consultation
 - consultations obligatoires des différents organismes et instances compétents
 - consultations des conseils municipaux et autres collectivités locales intéressées
 - participation du public conduites en même temps, procédure de participation du public est majoritairement dématérialisée, confiée à un commissaire enquêteur



- demandes de compléments formulées par les services de l'État au porteur de projet n'interrompent pas les délais et sont fournis pendant la consultation du public et rendus public.
 - 2 Réunions publiques : 15 jours après le début et 15 jours avant la fin de la consultation
4. **Décision d'autorisation ou de refus par le préfet du département**

POUR ALLER PLUS LOIN

Les pièces fournies dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont les suivantes :

 Localiser le projet et vue d'ensemble
→ **Description du projet, plan de localisation et plan d'ensemble**

 Trouver des éléments graphiques utiles à la compréhension du projet
→ **Éléments graphiques et différentes pièces**

 Quels sont les secteurs exploités ? Les surfaces ?
→ **Maîtrise foncière**

 Quels sont les impacts du projet sur l'environnement et les mesures prévues pour les éviter, les réduire et les compenser ?
→ **Étude d'impact et son résumé non technique, demande de dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégés**

 Quelles sont les ressources valorisées sur le site ? Comment les extrait-on, les traite-t-on ? À quoi servent-elles ?
→ **Description du projet**

 Découvrir l'entreprise GDFC
→ **Capacités techniques et financières**

 Quels sont les risques auxquels le projet peut exposer ?
→ **Étude de dangers**

 En cas de défaillance de la société, le site sera remis en état grâce à la constitution de garanties financières. Comment sont-elles calculées ?
→ **Garanties financières**

 Est-ce que le projet se situe au droit de sols pollués ?
→ **État de pollution des sols**

 Voir l'avis du maire sur les conditions de remise en état
→ **Avis du maire**

 Comment sont gérés les déchets issus de l'extraction
→ **Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE)**

CBS -Chemin des Paquiers – Limont-Fontaine